

Monsieur Walter GARCIA
Mairie de St Pierre La Noue
Place Raimond Pairaud
17700 SAINT PIERRE LA NOUE

Saint Jean d'Angély, le 5 avril 2019

Objet : Projet de privatisation de la route passant lieu-dit Mounet
N/Réf. : CC/SB/19/0029

Monsieur le maire,

Nous tenions, Mr COUSIN des Grands Moulins de Paris (GMP) et moi-même, à vous remercier pour votre disponibilité et votre écoute relative au projet de privatisation de la route séparant les installations situées lieu-dit Mounet.

Par la présente, et consécutivement à nos échanges, nous souhaitons vous informer de l'arrêté de mise en demeure pris par le préfet de Charente Maritime pour notre silo 2 situé coté GMP, et des suites données auprès des Autorités.

Ainsi, nous avons pris toutes les dispositions opérationnelles nécessaires pour :

- Vider les quelques cellules restantes occupées.
- Mettre en place un plan d'actions permettant de résoudre dans les plus brefs délais les différents écarts constatés.
- Déléguer auprès d'un organisme spécialisé les études nécessaires pour les demandes de mise en conformité.

Pour autant, les échanges et démarches engagées en faveur de la cession de la voie communale évoqués ensemble avec GMP, sont des éléments que nous souhaiterions pouvoir intégrer à notre dossier.

Pour ce faire, nous vous sollicitons, afin que vous puissiez nous formaliser l'état d'avancement de ce projet en cours d'instruction, auprès des services concernés.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général
Christian Cordonnier



Mairie de St-Pierre La Noue
A l'attention de Monsieur
Le Maire Walter GARCIA
Place Raimond Péraud,
17700 St-Pierre la Noue

Lettre Recommandée avec A.R

Saint Pierre la Noue, le 26/10/2021

Objet : Demande de privatisation du chemin rural.

Pj : Projet déclassement du chemin rural

Monsieur Le Maire,

Nous faisons suite à notre rendez-vous du 28 septembre 2021 et vous confirmons notre souhait, partagé par la Coopérative Terre Atlantique, de privatiser et pour cela d'acquérir le chemin rural passant au milieu de nos installations.

Notre demande est motivée par un souci de sécurité, car nos activités nécessitent d'effectuer de nombreuses manœuvres sur la route, lesquelles sont potentiellement génératrices d'accidents.

Il s'agit donc pour nous d'assurer la sécurité :

- De notre personnel
- De nos activités industrielles
- De nos prestataires transporteurs
- Des agriculteurs et de leurs matériels
- Ainsi que celle des usagers, lesquels traversent fréquemment le site à vitesses excessives.



Par ailleurs, nous souhaitons porter à votre attention le fait que :

- Notre site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à enregistrement et se doit, de ce fait, de mettre tout en œuvre afin de limiter les risques d'intrusion ; ce que cette situation ne permet pas, étant observé par ailleurs que nous déplorons régulièrement de nombreux vols de gas-oil ; dégradation de véhicules
- Les parcelles 596 – 599 et 601 appartenaient précédemment à notre groupe (société LES MEUNIERS DU LITTORAL) et ont été cédées à la Commune en 2009.

C'est donc l'ensemble de ces circonstances qui nous amènent à solliciter de votre bienveillance, la présentation de notre projet au Conseil Municipal.

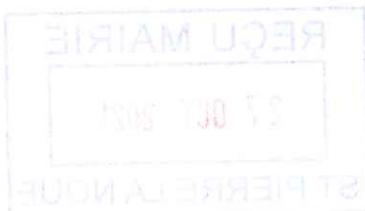
Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Maire,
l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Christophe COUSIN
DIRECTEUR DE SITE GMP.



Grands Moulins de Paris
Chemin de Mounet
St Germain de Marencennes
17700 SAINT PIERRE LA NOUE
Tél. : 05 46 07 38 38 - Fax : 05 46 07 38 39





SAINT-PIERRE-LA-NOUË, le 05 mai 2022

«Civilité» «Prénom» «Nom»
«Adresse_Ligne_1»
«Adresse_Ligne_2»
«Code_postal» «Ville»

Objet : Information sur une enquête publique concernant le déclassement de la voirie communale d'une partie du Chemin de Mounet et sa cession.

«Civilité»

Je vous informe que par arrêté du 24 mai 2022 j'ai procédé à l'ouverture d'une enquête publique concernant le déclassement de la voirie communale d'une partie du Chemin de Mounet et sa cession.

Ce projet consiste à déclasser les deux sections sur le plan annexé à ce courrier. Une raquette appelée également aire de retournement sera par la suite mise en place afin de faciliter les manœuvres des usagers cherchant à regagner la Route de Rochefort par le Chemin de Mounet.

Je porte à votre connaissance que vous êtes concernés par cette procédure.

Le projet pourra être consulté en Mairie de Saint-Pierre-la-Noûe pendant toute la durée de l'enquête publique qui se déroulera du lundi 13 au mardi 28 juin 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture les lundis et vendredis de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H30 ainsi que les mardis, mercredis et jeudis de 9H à 12H30 ainsi que sur le site internet de la Commune : <http://www.saintpierrelanoue.fr>.

Vous pourrez rencontrer le Commissaire-enquêteur, Madame Christine YON, lors de ses permanences en Mairie de Saint-Pierre-la-Noûe les :

Lundi 13 juin de 9h00 à 12h00

Mardi 28 juin de 9h30 à 12h30

Vous pourrez formuler s'il y a lieu, vos observations sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles côtés et paraphés par le Commissaire-enquêteur. Ces observations peuvent également être adressés en précisant dans l'objet « enquête publique relative au déclassement du Chemin de Mounet » :

- par courriel à l'adresse : mairie@stpierrelanoue.fr
- par courrier à l'adresse Mairie – Place Raimond Péraud – 17700 St-PIERRE-LA-NOUË

Ces observations seront visées et annexées audit registre par le Commissaire-enquêteur.

Des renseignements peuvent être pris auprès de la Mairie de Saint-Pierre-la-Noûe. (05.46.371.371).

Je vous prie d'agréer «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Walter GARCIA.



